

REPUBLIQUE FRANCAISE
HERAULT



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LUNEL-VIEL N° 40/2026**

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal : 27

En exercice : 27

Qui ont pris part à la délibération : 27

SEANCE DU 27 AVRIL 2026

DATE DE LA CONVOCATION : 21 avril 2026

DATE D’AFFICHAGE DE LA CONVOCATION : 21 avril 2026

L’an deux mille vingt-six et vingt-et-un avril, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal – Hôtel de Ville, sous la présidence de monsieur Fabrice FENOY, Maire.

PRESENTS : M. FENOY – Mme PELLET-LAPORTE – Mme DOZ – Mme MARIN-CHARPENTIER – M. GRANDGONNET – M. MUSEMAQUE – Mme MOUSSU – M. BILLET – Mme AMSELEM – Mme CURIE – M. DOMERGUE – M. HUMBERT-LABEAUMAZ – M. LACROIX – M. MARTIN – Mme VERJUX – Mme SALGUES – Mme MOHAD – M. NAUDOT – Mme FOREST – Mme ZAGAROZA – M. KAMINSKI

REPRÉSENTÉS :

Mme BAFFALIE est représentée par Mme MOUSSU
M. CHADOURNE est représenté par M. MUSEMAQUE
M. PELLET est représenté par Mme MOHAD
Mme MERY est représentée par
M. GOUASMI est représenté par
M. TINEL est représenté par

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme VERJUX

OBJET : ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS À LA COMMISSION DE SUIVI DE SITE (CSS)

Rapporteur : monsieur Fenoy

Monsieur le Maire informe l’assemblée que la composition de la Commission de Suivi de Site, créée auprès de l’usine d’incinération de déchets non dangereux à Lunel-Viel par arrêté préfectoral du 4 octobre 2011, doit être renouvelée.

Elle a pour mission de :

- créer entre les différents représentants des collèges, un cadre d’échanges et d’informations sur les actions menées, sous le contrôle des pouvoirs publics, par les exploitants de l’installation en vue de prévenir les risques d’atteinte aux intérêts protégés par l’article L511-i du code de l’environnement,
- suivre l’activité de l’installation classée, lors de sa création, de son exploitation ou de sa cessation d’activité,
- promouvoir pour cette installation, l’information du public sur la protection des intérêts mentionnés à l’article L511-1 du code susvisé.

Monsieur le Maire indique qu’il convient de désigner, par vote à bulletin secret, un délégué titulaire et un délégué suppléant pour représenter la commune au sein de la Commission de Suivi de Site.

Il fait appel à candidature pour désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant et invite l’assemblée à procéder au vote.

Constatant les candidatures suivantes :

En membre titulaire : Éric BILLET ;

En membre suppléant : Patrice GRANDGONNET ;

Il est procédé au vote à scrutin secret.

Monsieur Éric BILLET a obtenu 24 voix (3 votes blanc)
Monsieur Eric Billet est désigné délégué titulaire à la CSS

Monsieur Patrice Grandgonnet a obtenu 24 voix (3 votes blanc)
Monsieur Patrice Grandgonnet est désigné délégué suppléant à la CSS

Ainsi délibéré et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait conforme.

Le Maire,
Fabrice FENOY

La secrétaire de séance
Mireille VERJUX

